

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## « CASA NIEVES – maison de Blasco Mentor »

### 1) ORGANISATEUR

La commune de Solliès-Toucas organise en partenariat avec l'association « Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor » et l'association « les parents d'élèves Toucassins », **du 21 Septembre 2024 à 9h00 au 30 Novembre 2024 à 23h59**, un concours, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « CASA NIEVES – maison de Blasco Mentor » (ci-après désigné le « Concours ») ayant pour objectif de sensibiliser à la CASA NIEVES (maison du célèbre peintre Blasco Mentor, artiste appartenant à l'histoire du village, léguée à la commune à sa disparition), les enfants de Solliès-Toucas, scolarisés en CM1 et CM2 à l'école Guy Menut.

### 2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est exclusivement réservée aux élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Guy Menut de Solliès-Toucas (ci-après désignés les « Enfants »).

### 3) DÉROULEMENT DU CONCOURS

Pour participer au Concours, les Enfants, avec l'autorisation du ou des responsables légaux, sont invités à :

1) S'inscrire par mail auprès de l'association « Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor »

[contact@blasco-mentor-solliestoucas.fr](mailto:contact@blasco-mentor-solliestoucas.fr) :

- Nom – Prénom
- Age
- Classe
- Adresse du ou des responsables légaux
- Tel du ou des responsables légaux

2) Constituer un dossier de participation répondant sous forme d'exposé papier ou numérique aux 4 questions suivantes :

- Imagine ce que pourrait devenir la CASA NIEVES dans 10 ans ?
- Qu'y a-t-il de remarquable chez Blasco Mentor (son œuvre, sa maison, sa vie)? Développez un point qui vous a marqué.
- L'univers de Blasco Mentor est un trésor culturel, comment pourrait-on le faire connaître et le partager ?
- Quel est ton œuvre préférée et pourquoi ?

3) Participer à 3 évènements qui les aideront dans leurs tâches (non obligatoire) :

→ Une visite encadrée des jardins de la CASA NIEVES avec des membres de l'association « Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor » sera proposée le 21 septembre 2024 lors des journées du patrimoine. Les Enfants et leur accompagnants devront se faire connaître préalablement par mail auprès de l'association. Ils pourront lors de cette visite échanger avec les membres de l'association sur la CASA NIEVES et Blasco Mentor.

→ 2 séances de groupes de travail pour répondre aux questions des Enfants pour les aider à finaliser leur projet au mois d'octobre et au mois de novembre. Les dates des séances seront communiquées lors de l'inscription des Enfants au présent Concours.

Les dossiers complets devront parvenir à l'association des amis de Blasco Mentor avant la date limite du concours, soit le 30 Novembre 2024 à 23h59.

#### **4) JURY – CRITERES DE SELECTION**

En décembre 2024, les projets complets seront évalués par un jury composé de :

- 3 membres de la municipalité de Solliès-Toucas
- 3 membres de l'association « Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor »
- 3 membres de l'association « les parents d'élèves Toucassins »

Les membres du jury ne pourront pas participer aux délibérations d'un projet d'un membre de leur famille.

Les critères d'évaluation sont :

- la qualité du support rendu,
- l'originalité de la production,
- la compréhension du sujet abordé

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Aucune indemnité ne sera versée aux participations non primées.

Les gagnants seront annoncés sur les moyens de communication de la commune à partir du 22 décembre 2024.

**Les 12 enfants classés gagnants** seront individuellement informées par mail ou par téléphone.

#### **5) DURÉE DU CONOURS**

Lancement du Concours (ouverture des participations) : 21 septembre 2024 à 9h00

Date limite de participation : 31 novembre 2024 à 23h59

Annonce des résultats : décembre 2024

#### **6) PALMARÈS ET RÉCOMPENSES**

Les **12 enfants lauréats** seront invités à participer à un voyage extra-scolaire à Milan, sur 2 jours (1 nuit) lors des vacances scolaires de printemps 2025, pour visiter le palais Castiglione et les peintures murales de Blasco Mentor.

Ce voyage sera organisé par la commune en partenariat avec l'association « Les amis de l'œuvre de Blasco Mentor » et l'association « les parents d'élèves Toucassins ». Les accompagnants seront composés d'agents communaux (ou assimilés) diplômés pour encadrer des enfants, d'élus, de membres de l'association des amis de Blasco Mentor et de l'association des parents d'élèves.

Le voyage se fera en bus privatisé au départ de Solliès-Toucas jusqu'à Milan (aller-retour).

L'hébergement dans un établissement de Milan ou aux alentours (hôtel, auberge de jeunesse, etc...) se fera pour une nuit.

Tous les frais du voyage (transport, hébergement, restauration, visites) seront pris en charge par la commune et ses partenaires.

Les enfants lauréats devront disposer de toutes les autorisations parentales pour participer au séjour.

Le voyage ne pourra se dérouler que dans la limite de 8 lauréats minimum ayant complété l'intégralité du dossier de voyage.

## **7) APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Toute demande quant au déroulement du Concours devra être adressée par mail à l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement.

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur.

## **8) UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs du Concours. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Ces informations sont communiquées, le cas échéant, aux prestataires les traitant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de pièce d'identité de la personne concernée : Hôtel de ville, Place Clément Balestra, 83210 Solliès-Toucas.

## **9) MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site de la ville : [www.ville-solliestoucas.fr](http://www.ville-solliestoucas.fr) et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par mail.

Les productions transmises lors du concours ne seront pas renvoyées aux participants et pourront être utilisées à des fins culturelles pour la commune.